

**AVISU CESEC 2022-40<sup>I</sup>**  
**AVIS CESEC 2022-40**

*Relatif au*  
*Rilativu à a*

**Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti 'CASA DI A LINGUA  
2022/2023'**

*Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets 'CASA DI A LINGUA  
2022/2023'*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vistu** a lettera di presentazione di u 14 d'uttrovi di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti 'CASA DI A LINGUA 2022/2023'

*Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le choix des candidats retenus pour l'Appel à projets 'CASA DI A LINGUA 2022/2023' ;*

**Après avoir entendu, Monsieur Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse**

**À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTU, per a cummissione « lingua corsa è u so sviluppu »**

---

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 47

NPAV : 0

Abstention : 7 (BIAGGI.M ; BOSSART.P ; CASABIANCA. Ch ; CESARIA ; FEDI. MJ ; MINEO.F ; PELLEGRIN.D)

Contre : 0

Pour : 40

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***  
***Adunitu in seduta pienaria u 25 d'uttrovi di u 2022, in Bastia***  
***Prununzia l'avisu chi seguita***

L'appel à projet « Case di a lingua » s'inscrit dans le cadre du pianu di a lingua adopté par l'Assemblée de Corse en 2020 dont il est un des axes de mise en œuvre. Il a pour objet de fédérer et soutenir financièrement les acteurs ayant pour vocation le développement de la langue corse par le biais d'un programme d'événements et/ou de manifestations en immersion.

Pour la 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre, 9 porteurs de projets ont candidaté et ont été retenus. Chaque structure fera l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens dans le respect des objectifs de l'opération qui sont de faire en sorte que chacun puisse bénéficier d'un apprentissage de qualité, dans les différents domaines de son choix, dans un espace assez proche de son lieu de vie.

Le montant alloué, correspondant au versement du premier acompte de 60 %, est de 418.202,40 €. Un comité d'évaluation, composé de représentants de la Collectivité de Corse et d'acteurs de la structure retenue, se réunira au moins 4 fois pendant la durée de la convention. Il assurera l'évaluation du bon déroulement de la convention et l'analyse de l'utilisation des ressources conformément aux objectifs de l'Appel à Projets.

**Le CESECC souligne** l'importance du dispositif « Case di a lingua ». Ce dispositif a vocation à se développer sur l'ensemble du territoire pour un maillage conséquent et efficient.

C'est pourquoi, d'une part, **le CESECC s'inquiète** sur la capacité financière de la Collectivité de Corse à soutenir le développement territorial du dispositif « Case di a lingua » qui rendra indispensable de réviser à la hausse le budget alloué à la langue corse.

Par ailleurs, **le CESECC remarque** qu'aucune « petite association » proposant des activités en langue corse pour en développer la pratique, notamment en milieu rural, ne bénéficie pour l'instant du label Case di a lingua, alors qu'elles pourraient y prétendre.

A cet égard, **le CESECC suggère** que la Collectivité de Corse apporte une ingénierie technique et administrative aux associations d'envergure modeste. En effet, certaines d'entre elles répondent au cahier des charges mais n'ont pas forcément la capacité administrative pour répondre aux appels à projets.

**Le CESECC insiste** sur le contrôle de la mise en œuvre des actions et de leur conformité avec le cahier des charges, notamment sur les plans linguistique et pédagogique.

**Le CESECC souligne** que la pratique artistique par l'immersion est un excellent vecteur d'apprentissage de la langue d'autant que les ateliers artistiques immersifs permettent de développer une double compétence.

**Le CESECC**, afin de pouvoir se prononcer de manière plus éclairée sur les rapports relatifs à la politique linguistique, **souhaite** disposer par anticipation des résultats de l'enquête sociolinguistique menée par la Collectivité de Corse.

**Le CESECC émet** un avis favorable sur ce rapport.

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**